

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 février 2013

POINT IV.1 :
**Questions relatives au patrimoine immobilier : Schéma Directeur Immobilier
et d'Aménagement (SDIA)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour, 1 abstention : le document SDIA livrable n°1 « Etat des lieux et besoins théoriques » daté du 18 février 2013, corrigé en séance du Conseil d'Administration du 27 février 2013.

Dijon, le 1^{er} mars 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Le document SDIA est consultable sur simple demande au service des affaires générales.

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 4 mars 2013

Extrait publié sur le site internet de l'établissement le : 4 mars 2013